

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 AVRIL 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

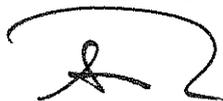
OBJET

**Espaces Jeunes – Demande  
de subvention auprès du  
Fonds Interministériel de  
Prévention de la  
Délinquance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 avril 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 avril 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 avril 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT\*, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

Avait donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur RAVEL

**N° DE DOSSIER** : 13 B 17

**OBJET** : ESPACE JEUNES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS  
INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'Espace jeunes est une structure municipale qui permet de renforcer la cohésion sociale et l'intégration des jeunes saint-germanoïses âgés de 16 à 30 ans.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) finance les actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs.

La circulaire du 31 octobre 2012 définit les orientations de la politique de prévention de la délinquance qui guident l'emploi des crédits de ce fonds pour l'année 2013.

L'Espace jeunes de Saint-Germain-en-Laye, en partenariat étroit avec l'association de prévention spécialisée « Les Vernes », propose pour 2013 une action intitulée « Football, du quartier à l'international » éligible à ce fonds.

L'opération s'adresse à treize jeunes âgés de 16 à 19 ans, issus du même quartier et rencontrant diverses difficultés de socialisation, d'intégration et de cohésion. Elle consiste, en amont, à mettre en place des activités favorisant la cohésion du groupe par l'organisation de sessions d'entraînement, une rencontre inter-ville et surtout la participation à un tournoi international de football en Espagne. Cette action se déroule de janvier à juillet 2013.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 11 599 € auquel participent les familles à hauteur de 2 081 €, l'association « Les Vernes » à hauteur de 3 000 €. La Ville prend à sa charge le solde de 6 518 €, éligible au titre du F.I.P.D. pour l'année 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du FIPD au titre de l'année 2013.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

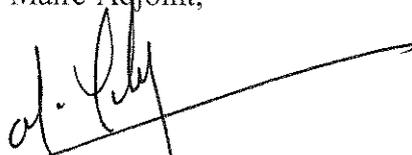
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution d'une subvention de fonctionnement au taux maximal auprès du FIPD au titre de l'année 2013,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines